

CONDITIONS GÉNÉRALES de VENTE

Version du 30 janvier 2022

1. Préambule

OK SOLUTION, Société par Actions Simplifiée, au capital de 5.000 Euros, inscrite au RCS de Aix-En-Provence sous le numéro 500 392 337, TVA intracommunautaire n° FR 76 500 392 337 dont le siège social est sis 485 rue Marcellin Berthelot – 13290 Aix-en-Provence, est spécialisée dans l'accompagnement d'une clientèle de professionnels constituée de formateurs et d'organismes de formation au travers de la vente de produits et de prestations de services en lien avec la formation.

2. Définitions

« **Client** » désigne toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ;
 « **Commande** » désigne tout achat par le Client des Prestations ;
 « **Conditions Générales** » désigne le présent document ;
 « **Contrat** » désigne les Conditions Générales et le Devis ;
 « **Devis** » désigne le document émis par OK SOLUTION listant les Produits et/ou Services requis par le Client ainsi que les tarifs correspondants auxdits Produits ou Services. Le Devis est valable pendant une durée de 30 jours (sauf délai contraire indiqué au Devis) à compter de son émission ;
 « **OK SOLUTION** » désigne le vendeur ;
 « **Partie(s)** » désigne le Client et OK SOLUTION ;
 « **Prestation(s)** » désigne la vente de produits ou de services de conseil liés à la formation (accompagnement pour l'obtention d'une certification, audit spécifique et ponctuel avant le dépôt de la demande de certification, assistance administrative, vente de mallettes, vente de contenus digitaux, organisation de formations, d'ateliers...) (ci-après les « Produits » ou « Services ») ;
 « **Site** » désigne le site Internet accessible via l'adresse www.oksolution.fr.

3. Champ d'application

3.1. Les ventes de OK SOLUTION sont exclusivement régies par les présentes Conditions Générales, à l'exclusion de tous autres documents tels que dépliants, prospectus, catalogues, documentations, site Internet émanant de OK SOLUTION qui ne sont donnés qu'à titre d'information et n'ont qu'une valeur indicative. En conséquence, le fait de passer commande auprès de OK SOLUTION implique l'acceptation entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales et aux conditions tarifaires en vigueur au jour de l'acceptation du Devis par le Client, qui prévalent sur tout autre document, de quelque nature que ce soit et notamment sur les conditions générales d'achat, conditions particulières, bons de commandes, prospectus, télécopies et/ou courriels émanant du Client. En cas de divergence entre les Conditions Générales et le Devis, le Devis prévaut.

3.2. Le Client commande les Prestations pour les besoins de son activité professionnelle de sorte que tout usage privé et l'application des dispositions du Code de la consommation (sous réserve des dispositions de l'article 9) sont exclus, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

4. Commande

4.1. Le Client commande les Prestations soit directement sur le Site en renseignant, notamment et préalablement, ses nom, prénom, nom de l'entreprise, adresse postale, adresse mail au travers d'un paiement en ligne par carte bancaire uniquement, soit en sollicitant un devis au travers du formulaire de contact en renseignant les champs prévus à cet effet dont un exposé de ses besoins, un numéro de téléphone et son adresse email afin que OK SOLUTION puisse lui adresser le Devis. Le paiement s'effectuera alors par chèque, virement, carte bancaire ou prélèvement bancaire.

4.2. Le Client manifeste son acceptation du Devis en le retournant signé à OK SOLUTION par mail à l'adresse mail ayant expédié le Devis ou par signature électronique.

4.3. Les commandes sont fermes et définitives dès la réception, par OK SOLUTION, du Devis signé et du paiement de l'intégralité du prix ou de l'acompte prévu par OK SOLUTION.

4.4. La Prestation ne débute qu'à réception du paiement par OK SOLUTION, ce que le Client reconnaît expressément. Dans l'hypothèse d'un paiement échelonné convenu d'un commun accord avec OK SOLUTION uniquement disponible par prélèvement bancaire, les Produits et Services demeurent la propriété de OK SOLUTION jusqu'au complet paiement du prix.

4.5. Suite à la réception du Devis signé et du règlement par OK SOLUTION, cette dernière adresse un courriel au Client lui indiquant les prochaines étapes de l'accompagnement et la fixation d'un 1^{er} entretien avec un interlocuteur privilégié de OK SOLUTION. Dans le cadre de la vente en ligne, le contenu numérique est téléchargeable immédiatement après paiement. Les instructions lui sont adressées par mail. Le Client est invité à ouvrir un compte en ligne pour accéder à son contenu après achat étant précisé que certains Produits sont mis à disposition du Client pendant une durée limitée comme indiqué sur la fiche Produit. Le compte personnel du Client est formé d'un identifiant constitué de l'adresse e-mail du Client et d'un mot de passe qui lui est strictement personnel lui permettant d'accéder à une plateforme en ligne lui permettant de stocker des informations et d'échanger avec OK SOLUTION.

4.6. OK SOLUTION se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute Commande d'un Client (i) avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ; (ii) si le profil du Client ne répond pas aux conditions de qualité de professionnel telles que définies à l'article 3.2 des présentes ou (iii) si le Client est un concurrent direct ou indirect de OK SOLUTION.

5. Conditions financières

5.1. Prix. Les prix s'entendent en Euros toutes taxes comprises. Tout changement du taux de TVA applicable sera répercuté sur les prix des Prestations facturées au Client conformément au Devis.

5.2. Facturation et paiement. Le paiement s'effectue au moment de la Commande ou selon les modalités fixées avec OK SOLUTION. A titre exceptionnel, dans le cadre d'un paiement échelonné, ce dernier n'est accepté par OK SOLUTION qu'au moyen d'un prélèvement SEPA et à l'exclusion des ventes en ligne qui se règlent en une seule fois. Tout retard de paiement, de tout ou partie d'une somme due à son échéance, portera intérêts au profit de OK SOLUTION au taux d'intérêt égal de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points à compter du premier jour de retard après la réception par le Client d'une mise en demeure de payer restée infructueuse. Tout retard de paiement implique le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros (articles L. 441-9 et D.441-5 du Code de commerce).

6. Durée

6.1. Sauf pour la vente de Produits qui est instantanée, le Contrat est conclu pour une durée déterminée de 6 (six) mois pour les Services. A titre d'exemple, l'accompagnement pour l'obtention d'une certification devra intervenir dans un délai de 6 (six) mois à compter de la signature du Devis, étant précisé que les Prestations ne commenceront à être dispensées qu'à partir de la réception du paiement du prix par le Client, sauf accord préalable de OK SOLUTION pour un paiement échelonné.

6.2. Le Contrat entre en vigueur au jour de la réception par OK SOLUTION du Devis signé et des modalités de paiement convenues au Devis.

6.3. Toutes demandes complémentaires du Client en cours d'exécution du Contrat et non prévues au Devis devront faire l'objet d'une nouvelle commande.

7. Livraison de Produit

S'agissant de contenus digitaux, les Produits sont adressés par courriel à l'adresse renseignée par le Client. OK SOLUTION ne saurait engager sa responsabilité pour un défaut de réception du Client du fait, notamment, d'une adresse erronée. Le Client est invité à ouvrir un compte en ligne pour accéder à son contenu après achat. Certains Produits sont mis à disposition pendant une durée limitée. OK SOLUTION ne saurait non plus engager sa responsabilité du fait d'une défaillance dans le réseau Internet, ce que reconnaît expressément le Client.

8. Réserve de propriété

OK SOLUTION EST PROPRIÉTAIRE DES PRODUITS ET SERVICES LIVRES AU CLIENT JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX Y AFFÉRANT. En conséquence, le Client s'engage, jusqu'à complet paiement du prix, à peine de revendication immédiate ou de suspension de la livraison par OK SOLUTION, à ne pas transformer ni incorporer lesdits Produits ou Services, ni à les exploiter, de quelque façon que ce soit et ce, dès leur mise à disposition. A défaut de paiement à l'échéance, OK SOLUTION se réserve par ailleurs le droit de revendiquer les Produits et Services livrés objets des factures payées, ces derniers étant expressément soumis à la présente clause de réserve de propriété. **LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES PRODUITS OU SERVICES LIVRES AU CLIENT N'ENTRAÎNE PAS LA CESSIION DES DROITS NOTAMMENT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE OU INDUSTRIELLE DE OK SOLUTION AU PROFIT DU CLIENT.**

9. Droit de rétractation

9.1. Principe. Le Client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours calendaires à la condition que le Contrat ait été conclu hors établissement, que l'objet du Contrat n'entre pas dans le champ d'activité principale du Client et que le nombre de salariés employés par le Client est inférieur ou égal à 5. Le délai de rétractation court à compter de la conclusion du Contrat pour le Service ou de la réception de son Produit pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts à l'exception des frais de retour qui restent à sa charge.

9.2. Modalités. Pour exercer son droit de rétractation, le Client informe OK SOLUTION de sa décision de se rétracter soit en adressant le formulaire type de rétractation en Annexe 1 des présentes CGV, soit en adressant toute déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter par courrier postal à l'adresse suivante : 485 rue Marcellin Berthelot – 13290 Aix-en-Provence ou par courriel à l'adresse contact@oksolution.fr, accompagné d'un RIB et ce avant l'expiration du délai de 14 jours susmentionné. Toute demande de rétractation effectuée par le Client en dehors du délai de 14 jours ne sera pas étudiée. Le Prestataire accuse réception, sans délai, de la rétractation du Client par email.

9.3. Exceptions. Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut, notamment, être exercé pour les contrats : « 1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ; (...) 3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ; (...) 6° De fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ; (...) 9° De fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été scellés par le consommateur après la livraison ; (...) 13° De fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation. »

10. Résiliation

10.1. Le Contrat ne pourra être résilié par l'une ou l'autre des Parties qu'en cas de manquement, par l'autre Partie, à ses obligations contractuelles auxquelles la Partie défaillante n'aurait pas remédié pendant une période de quinze (15) jours à compter de

CONDITIONS GÉNÉRALES de VENTE

Version du 30 janvier 2022

la réception d'une mise en demeure adressée par recommandé avec accusé de réception.

10.2. Par exception aux dispositions de l'article 10.1 et de l'article 9 (sous réserves que ces dernières soient applicables), le Client a la possibilité, s'agissant de l'achat de Services (exception faite donc de la vente de Produits) de renoncer à son achat avant la fixation du 1^{er} entretien avec la/le chargée de mission qui sera l'interlocuteur privilégié du Client. Dans cette hypothèse, le Client pourra donc renoncer au Contrat moyennant une retenue de 30% des sommes totales facturées par OK SOLUTION. Dès lors que le 1^{er} entretien aura été fixé, plus aucun remboursement ne pourra être effectué par OK SOLUTION.

11. Obligations du Client

Le Client reconnaît que la bonne exécution de la Prestation par OK SOLUTION résulte d'une parfaite coopération de sa part avec OK SOLUTION, dès lors, le Client reconnaît que la Prestation doit intervenir, conformément à l'article 6, « Durée » dans les 6 (six) mois à compter de la signature du Devis et s'engage à :

- Être présent aux rendez-vous fixés avec OK SOLUTION ;
 - Mettre à la disposition de OK SOLUTION, pendant toute la durée de la Prestation et dans les délais impartis par OK SOLUTION, l'ensemble des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de la Prestation par OK SOLUTION ;
 - Répondre à l'ensemble des demandes et sollicitations formulées par OK SOLUTION nécessaires à l'accomplissement de la Prestation par OK SOLUTION ;
 - Désigner, pour se faire, un interlocuteur privilégié pour assurer le dialogue durant l'exécution de la Prestation et la transmission de tous éléments nécessaires à l'exécution de la Prestation ;
 - Informar OK SOLUTION de tout événement dont il aurait connaissance qui serait susceptible d'avoir une quelconque incidence sur l'exécution, par OK SOLUTION, de la Prestation ;
 - Faire son affaire personnelle du respect des législations et règlements spécifiques nécessaires à son activité ;
 - Ne jamais communiquer ou divulguer ses identifiants de connexion au compte créé permettant l'accès aux Prestations ;
- Le non-respect d'une des obligations listées au présent article 11 pourra entraîner la fin du Contrat dans les conditions prévues à l'article 10.

12. Obligations de OK SOLUTION

OK SOLUTION s'engage à :

- Assister loyalement le Client dans l'exécution de la Prestation ;
 - Apporter à la réalisation des Prestations tout le soin et la diligence d'un professionnel et à mettre à la disposition du Client des prestations de qualité ;
- Les Parties conviennent que OK SOLUTION, fournissant une Prestation de conseil, est soumise à une obligation de moyens.

13. Report ou annulations des animations

13.1. OK SOLUTION se réserve la possibilité, notamment dans l'hypothèse d'un nombre insuffisant de participants, de reporter ou d'annuler une animation synchrone. Dans ce cas, OK SOLUTION en informera le Client et lui proposera une nouvelle date. Si cette nouvelle date ne convient pas au Client, ce dernier sera remboursé.

13.2. Le Client qui souhaite annuler sa présence à une animation sera remboursé s'il en informe OK SOLUTION au moins 30 jours avant ladite animation. Toute demande effectuée dans les 30 jours précédents l'animation ne donnera lieu qu'à un report de l'animation par OK SOLUTION, sans remboursement possible.

14. Responsabilités

14.1. OK SOLUTION ne saurait engager sa responsabilité en cas de manquement du Client à ses obligations résultant des dispositions de l'article 11 des présentes qui empêcherait ou retarderait l'exécution de la Prestation par OK SOLUTION.

14.2. Le Client reconnaît et accepte que, quels que soient les fondements de sa réclamation et la procédure engagée pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle de OK SOLUTION en raison de l'inexécution des obligations prévues au Contrat sera limitée aux dommages matériels directs causés au Client qui résulteraient de fautes directement imputables à OK SOLUTION dans l'exécution de ses obligations contractuelles envers le Client et qui engendreraient un dommage significatif. Cette responsabilité sera, le cas échéant, limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le Client en contrepartie de la réalisation des Prestations.

14.3. Dès lors, OK SOLUTION ne saurait être tenue responsable des dommages matériels indirects, des dommages immatériels ou pourrait subir, directement ou indirectement, le Client, qu'ils soient consécutifs ou non au dommage matériel direct visé au présent article, tels que, notamment (la liste n'est pas exhaustive), pertes d'exploitation, dommages subis par des tiers, préjudice d'image, perte de données, manque à gagner, divulgation inopportune d'informations confidentielles à la suite d'une défectuosité ou d'un piratage informatique de OK SOLUTION... OK SOLUTION ne saurait non plus être tenue pour responsable en cas de non-respect de ses préconisations par le Client.

14.4. LE PRODUIT EST FOURNI « TEL QU'IL EST » COMPTE TENU DE SA QUALITE ET DE SES CARACTERISTIQUES et OK SOLUTION exclut toute garantie, exprès ou implicite, notamment, mais sans limitation, en termes de qualité marchande et d'adéquation à une fin spécifique ou aux besoins et exigences du Client ou qui relève de sa seule appréciation.

14.5. La responsabilité de OK SOLUTION ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet ; notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques. Le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et en particulier reconnaît :

a) Que OK SOLUTION ne peut en aucune manière être tenue responsable notamment des difficultés ou des vitesses et des ralentissements d'accès au Site, du non-acheminement des informations et courriels qu'elle adresse au Client ou de la non-validation d'une commande pour des raisons techniques,

b) Avoir connaissance de la nature du réseau Internet et en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ou contenus,

c) Qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de nature à protéger ses propres données et/ou logiciels et/ou matériels de la contamination par des éventuels virus informatiques ou tentatives d'intrusion ou tout autre logiciel et programme susceptible de nuire au fonctionnement ou d'endommager un matériel informatique.

OK SOLUTION ne garantit pas, par ailleurs, que le Site fonctionne dans tout environnement d'exploitation et qu'il est utilisable à tout moment, sans interruption ou erreur, ni que toutes les erreurs pourront être corrigées. De même, OK SOLUTION ne saurait être tenue responsable d'un non-fonctionnement, d'une impossibilité d'accès ou de mauvaises conditions d'utilisation du Site imputables à un équipement non-adapté, à des dysfonctionnements internes au fournisseur d'accès Internet du Client, à l'encombrement du réseau Internet et pour toutes autres raisons extérieures à OK SOLUTION. OK SOLUTION se réserve la possibilité de modifier ou d'interrompre, temporairement ou de façon permanente, l'accessibilité à tout ou partie du Site notamment pour des raisons de maintenance, de mise à jour ou d'amélioration du Site, ou pour en faire évoluer le contenu et/ou leur présentation et ce, sans préavis ni indemnités quelconques. Le Site peut contenir des liens vers d'autres sites partenaires. OK SOLUTION ne peut réaliser aucun contrôle sur ces sites et décline toute responsabilité en ce qui concerne leur contenu et services. Elle s'engage toutefois à rendre inefficaces ces liens, si le contenu des sites référencés porte atteinte aux droits d'un tiers.

14.6. Le Client renonce à rechercher la responsabilité de OK SOLUTION en cas de dommages survenus aux fichiers, ou tout document et/ou élément qu'il lui aurait confié.

14.7. Les contenus proposés par OK SOLUTION ont été développés par OK SOLUTION dans un objectif pédagogique, de facilitation du partage de l'information du Client mais ne constituent pas une source officielle des dispositions applicables à l'activité développée par OK SOLUTION, ce que le Client reconnaît expressément.

15. Travail dissimulé

OK SOLUTION garantit la régularité de sa situation, à l'occasion de l'exécution du Contrat, au regard des dispositions légales relatives à la lutte contre le travail dissimulé et de toutes les obligations légales à sa charge à l'égard des administrations sociales et fiscales. A ce titre, OK SOLUTION certifie notamment, avoir procédé aux immatriculations légales et aux déclarations sociales et fiscales obligatoires, auprès des organismes compétents, notamment, de sécurité sociale et de l'administration fiscale, conformément, en particulier, aux dispositions des articles L.8221-3 à 5 du Code du travail. Conformément à la réglementation applicable en matière de travail dissimulé, OK SOLUTION, si elle est établie ou domiciliée en France, s'engage à communiquer au Client, à sa demande, l'ensemble des documents suivants : a) Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de six (6) mois ; b) Extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ; c) Le cas échéant, liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à autorisation de travail précisant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité, ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Ces documents être remis au Client tous les six (6) mois jusqu'à la fin du Contrat.

16. Assurance

OK SOLUTION a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie d'assurance MMA. Le Client est, quant à lui, responsable de tous les dommages survenant de son fait et s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile.

17. Confidentialité

OK SOLUTION s'interdit de divulguer toute information stratégique, technique, commerciale, comptable, financière ou d'une toute autre nature concernant le Client et dont elle aurait pu avoir connaissance dans le cadre et au titre des présentes, à moins que (i) lesdites informations ne soient déjà connues du public ou ne soient tombées dans le domaine public à la date de leur divulgation ou que (ii) leur divulgation ne soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire. OK SOLUTION se porte fort du respect de son personnel et/ou partenaires qui interviendraient dans l'exécution du Contrat. OK SOLUTION s'engage à restituer à première demande du Client tous documents ou autres supports contenant des informations confidentielles que celui-ci aurait été amené à lui remettre dans le cadre de l'exécution des présentes. Cette obligation de confidentialité est stipulée pour la durée du Contrat et aussi longtemps que les informations concernées demeureront confidentielles pour la partie les divulguant. Sauf mention contraire explicite de la part du Client, OK SOLUTION pourra mentionner le nom du Client (et le cas échéant, sa marque / logo) à titre de référence sur tous supports conformément aux dispositions de l'article 18.

18. Indépendance

En concluant le Contrat, les Parties déclarent qu'elles n'entendent pas constituer une société ou une entité juridique quelconque et que toute forme " *d'affectio societatis* " comme tout partage de résultats sont formellement exclus. Les Parties sont des cocontractants indépendants l'un de l'autre et aucune d'elle n'a le pouvoir d'agir en tant qu'agent ou employé de l'autre, ou sous tout autre statut et n'a le droit, exprès ou tacite, pour engager l'autre de quelque manière que ce soit. Chaque Partie assumera seule le

CONDITIONS GÉNÉRALES de VENTE

Version du 30 janvier 2022

coût des charges et dépenses relatives aux tâches et responsabilités qui lui incombent dans le cadre du Contrat. Ainsi, chacune des Parties fera son affaire personnelle de tout impôt, cotisation, frais, droit dont elle est redevable en tant que commerçant indépendant, de sorte que l'autre Partie ne sera jamais recherchée à ce titre. Ainsi, OK SOLUTION agit de façon entièrement indépendante et bénéficie d'une totale liberté dans l'organisation de son travail. Elle conduit ses missions sans être placée dans un état de subordination. La mise à disposition, le cas échéant, d'éléments matériels ou incorporels à OK SOLUTION par le Client ne saurait remettre en cause cette indépendance dans la conduite des Prestations. Il en résulte que les Parties sont entièrement libres de la gestion de leurs activités respectives et totalement indépendantes l'une envers l'autre.

19. Non-sollicitation de personnel

Le Client s'interdit d'engager ou de faire travailler d'une quelconque manière tout collaborateur présent ou futur de OK SOLUTION. La présente clause vaut quelle que soit la spécialisation du collaborateur en cause et même dans l'hypothèse où la sollicitation serait à l'initiative dudit collaborateur. Cette clause est valable pendant toute la durée du Contrat et pendant deux (2) ans à compter de son terme.

20. Propriété intellectuelle

20.1. Le Site est la propriété de OK SOLUTION qui est titulaire ou concessionnaire des droits de propriété intellectuelle et autres droits relatifs tant à la structure générale du Site qu'à son contenu (textes, graphismes, images, vidéos, photos, bases de données, typographies, charte graphique, identité visuelle, mise en page et autres contenus), aux logiciels et algorithmes permettant son fonctionnement, aux signes distinctifs associés à l'exploitation du Site. Conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, toute représentation, reproduction, modification, dénaturation et/ou exploitation totale ou partielle du Site et/ou de ses contenus tels que rappelés ci-dessus par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable de OK SOLUTION, est prohibée. De même, toute exploitation non autorisée du Site et/ou de ses contenus et/ou des logiciels et/ou des signes distinctifs (tels que, notamment, les marques déposées ou non encore déposées par OK SOLUTION appartenant et/ou exploitées par OK SOLUTION engage la responsabilité de son auteur sur le fondement de la contrefaçon et/ou de la concurrence déloyale. Le Client s'engage, d'une manière générale, à ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de OK SOLUTION sous peine de poursuites judiciaires.

20.2. OK SOLUTION concède, sous réserve du respect par le Client de l'ensemble de ses obligations et du paiement de l'intégralité des sommes qui lui sont dues, un simple droit d'utilisation des Produits et/ou Services objets de la Commande, étant précisé que OK SOLUTION reste titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux Produits et Services et que toute exploitation des Produits et Services, sans autorisation de OK SOLUTION constitutive de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale, fera l'objet de poursuites.

20.3. Sauf mention contraire explicite de la part du Client, OK SOLUTION pourra mentionner le nom du Client (et le cas échéant, sa marque, logo) à titre de référence sur tous supports.

21. Force majeure – Fait d'un tiers

21.1. La responsabilité de OK SOLUTION ne pourra être recherchée si l'exécution du Contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure tel que défini par les dispositions légales et la jurisprudence.

21.2. Dans les cas visés à l'alinéa précédent, le Contrat sera suspendu à la suite de l'envoi d'une lettre recommandée adressée par OK SOLUTION au Client mentionnant l'événement de force majeure l'empêchant de s'exécuter. Au-delà d'un délai de 30 (trente) jours calendaires d'interruption pour toute cause visée à l'alinéa précédent, chaque partie peut résilier de plein droit le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, sans indemnité.

21.3. OK SOLUTION ne sera pas responsable en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du Contrat imputable à un fait imprévisible et insurmontable dû à un tiers au Contrat.

22. Dispositions diverses

Le défaut d'exercice, l'exercice partiel ou le retard apporté dans l'exercice des droits prévus par les Conditions Générales ne constitue en aucun cas une renonciation à l'exercice de ces droits, ni une renonciation à aucun autre droit. Toute renonciation ou modification des Conditions Générales ne sera effective que si elle est prévue dans un document écrit. Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales est réputée nulle, elle sera réputée non-écrite mais les autres dispositions garderont leur

force et leur portée, à moins que les Parties considèrent de bonne foi cette disposition comme essentielle.

23. Données personnelles

23.1. OK SOLUTION peut être amenée à traiter des données personnelles du Client et sera ainsi considérée comme responsable du traitement au sens du Règlement Européen sur la Protection des données. Les données (nom du Client, nom et prénom du contact au sein du Client, numéro de téléphone, adresse postale...) collectées et traitées par OK SOLUTION le sont pour les seuls besoins de l'exécution de la Prestation. Ces données pourront être communiquées à toute société membre du groupe OK GESTION.

23.2. L'ensemble des informations concernant les Clients est destiné à OK SOLUTION aux fins de création d'un fichier de clients. Les dites données sont conservées par OK SOLUTION pour une durée de trois (3) ans à compter de la fin de la dernière Prestation, durée raisonnable au regard de la finalité indiquée ci-avant. Ces données sont conservées dans des conditions sécurisées, selon les moyens actuels de la technique, dans le respect des dispositions de la loi « Informatique et Libertés ».

23.3. Conformément au Règlement européen sur la protection des données dit « RGPD » et à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de modification, de portabilité de ses données personnelles et de retrait de son consentement en envoyant une demande écrite accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité portant la signature du Client, par courrier postal adressé à OK SOLUTION, 485 rue Marcellin Berthelot – 13290 Aix-en-Provence. Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

24. Signature – Preuves – Conservation et archivage

Les Parties s'accordent sur la validité du Devis signé par voie électronique. Afin de garantir la sécurité, l'intégrité, l'authentification du Client et assurer l'identification de ce dernier, OK SOLUTION utilise un logiciel disposant des certifications nécessaires pour répondre aux critères légaux en vigueur. Pour se faire, le Client doit suivre les instructions qui lui sont indiquées au fur et à mesure de la lecture et ce, jusqu'à la signature électronique du Devis. Après signature, le Client reçoit une copie signée du Devis à l'adresse mail renseignée par ses soins. Le Client déclare que cette adresse de courrier électronique est personnelle, utilisée par le seul signataire du Devis, sécurisée par un mot de passe et n'est pas accessible par des tierces personnes. Par ailleurs, la fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et la validation finale de la Commande vaudront preuve de l'intégralité de la Commande conformément aux dispositions de la loi du 13 mars 2000 et vaudront exigibilité des sommes engagées. Le paiement en ligne vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le Site. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de OK SOLUTION dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. Ils répondent par ailleurs aux prescriptions de l'article L.213-1 du Code de la consommation en matière de conservation. Dès lors, les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des éléments précités formalisés par voie électronique, conformément aux dispositions du présent article et s'obligent aux obligations et conséquences de faits et de droits qui découlent du Contrat.

L'archivage du Devis et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable conformément aux articles 1316 et suivants du Code civil.

25. Résolution amiable d'un différend

En cas de litige, le Client doit contacter OK SOLUTION par courrier recommandé à l'adresse suivante sis 485 rue Marcellin Berthelot – 13290 Aix-en-Provence ou par courriel à l'adresse contact@oksolution.fr en indiquant l'objet de l'insatisfaction afin de tenter un règlement amiable de la situation. A défaut d'un règlement de la situation sous 1 mois, les Parties pourront saisir les tribunaux compétents.

26. Droit applicable et langue du Contrat

Le Contrat est régi par le droit français.

TOUT LITIGE LIE A LA FORMATION, LA VALIDITE, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION, L'INEXECUTION OU LA CESSATION DU CONTRAT SERA SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DU SIEGE SOCIAL DE OK SOLUTION, MEME EN CAS DE PROCEDURE D'URGENCE, DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE.

ANNEXE – FORMULAIRE DE RETRACTATION

Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait se rétracter dans les conditions visées à l'article 9 des Conditions Générales, le présent formulaire est à retourner dûment complété et signé à la société OK SOLUTION par voie postale à l'adresse suivante : 485 rue Marcellin Berthelot – 13290 Aix-en-Provence ou par courriel à l'adresse contact@oksolution.fr.

Société :

Nom : / Prénom :

Adresse e-mail :

Adresse postale :

Message :

(Ce champ est optionnel. Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif. Vous pouvez néanmoins aider la société OK SOLUTION à améliorer la qualité de ses Services en indiquant les raisons de votre rétractation ou toute autre information que vous jugerez utile)

Date ET Signature

Numéro de téléphone :

Date de la commande :